



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

**OBJET : 14-1 - HANDICAP -
ASSOCIATION 'LES PETITS FRERES
DES PAUVRES' - DEMANDE DE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT -
AUTORISATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3131/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **06/12/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **10 DEC. 2012**


Pour le Maire,
L'Adjoint principal,
A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 novembre 2012

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Khéra BADAOUT à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

14-1 - HANDICAP - ASSOCIATION 'LES PETITS FRERES DES PAUVRES' - DEMANDE DE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION

Commission(s) : COMMISSION POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS

L'association « Les petits frères des pauvres », soutenue par la Fondation « *Les petits frères des pauvres* » est présente sur le territoire communal depuis 2005.

Au cours de ces dernières années, cette association humanitaire a apporté une aide matérielle, mais aussi un soutien affectif aux personnes âgées isolées, précarisées ou en perte d'autonomie. Par les actions qu'elle engage, tout au long de l'année, cette association contribue notamment à restaurer du lien social et lutter contre la perte de mobilité.

Afin d'atteindre ces objectifs et poursuivre la dynamique qui a été enclenchée, cette association souhaite compléter et développer ses activités en offrant une possibilité de déplacement notamment aux personnes âgées handicapées sur le territoire de la Commune.

Dans cette perspective, cette dernière a fait l'acquisition d'un véhicule de transport entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite. Ce véhicule de type minibus d'une valeur de 9.000 € a été financé, selon les informations fournies par l'association, comme suit, par le versement d'une aide financière à hauteur de :

- 3.000 € pour la « Fondation Orange » ;
- 2.000 € pour le « Rotary Club ».

Il reste donc à financer, sur cette acquisition, 4.000 €, la Commune proposant d'apporter son aide à hauteur de 2000 euros.

L'association « Les petits frères des pauvres » sollicite donc l'aide financière de la Ville pour compléter, en tout ou partie, le financement de cette acquisition.

S'agissant d'une demande de subvention d'investissement, le versement de la subvention pourra intervenir sur production de la facture acquittée par l'association.

Cette subvention d'investissement sera financée sur des crédits votés au Budget Supplémentaire 2012.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'investissement à l'association « Les petits frères des pauvre » d'un montant de 2 000 euros,

- **PREVOIT** l'affectation des crédits votés au Budget Supplémentaire 2012 sur l'imputation 204-20421-521-115-214.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.14-1 - HANDICAP - ASSOCIATION 'LES PETITS FRERES DES PAUVRES' - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION -

Date de transmission de l'acte : 10/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2012

Numéro de l'acte : DCM3131-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121129-DCM3131-12-DE

Date de décision : 29/11/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions